

MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juin 2020

Convocation affichée et envoyée : le 29 mai 2020

L'an **deux mil vingt, le quatre juin** à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale André Leray sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, ARNAL Bruno, SIRET Philippe, LEPRIZE Christophe, RAVET Raymond, LAVOLLÉE Christophe, COUVERT Magali, BOISSAY Véronique, GENU Thierry, LEMUR Karine, HAMON Marc.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : SIRET Philippe

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2020.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 26 février dernier à se prononcer sur la rédaction du compte rendu de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 26 février 2020 :

- **VALIDENT** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2020.

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 23 mai dernier à se prononcer sur la rédaction du compte rendu de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 23 mai 2020 :

- **VALIDENT** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

04.06.2020-017 Vote du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif de l'exercice 2019 et :

- Prend acte de la présentation faite du Compte Administratif ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

| Budget Principal 2019 | | |
|-----------------------------------|--------------|----------------------|
| FONCTIONNEMENT | prévu 2019 | Réalisé 2019 |
| Dépenses | 122 933,18 € | 77 545,69€ |
| Recettes | 122 933,18 € | 127 873,45 |
| Excédent de clôture au 31/12/2019 | | + 50 327,76 € |
| INVESTISSEMENT | prévu 2019 | Réalisé 2019 |
| Dépenses | 94 218,86 € | 67 337,04 € |
| Recettes | 94 218,86 € | 65 760,00 € |
| Déficit de clôture au 31/12/2019 | | - 1 577.04 € |

| RESULTAT | Réalisation |
|------------------------|--------------------|
| Excédent au 31/12/2019 | 48 750,72 € |

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte Administratif du budget communal 2019.

04.06.2020-018 Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2019 du budget principal ;
- Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que les opérations sont régulières ;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

04.06.2020-019 Désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) auprès du CDG35 concernant le RGPD

M. le Maire revient sur la signification du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Il rappelle qu'une convention avec le CDG35, validée en Conseil Municipal du 4 décembre 2019, a été signée. Cette convention définit les modalités d'utilisation de la mission à la protection des données mutualisées. Elle est soumise à tarification annuelle de 850€ compte tenu de la strate de population de la collectivité et est applicable pour une durée de trois ans (2020-2023).

M. le Maire indique que suite à cette adhésion, le Conseil Municipal doit réaliser la désignation du DPD (Délégué à la Protection des Données).

Il demande s'il y a des candidats.

Mme Véronique BOISSAY demande quelles seront les missions du DPD ?

M. le Maire fait lecture des articles 4 et 6 de la convention.

M. Philippe SIRET est candidat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** M. Philippe SIRET, Délégué à la Protection des Données ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

04.06.2020-020 Désignation d'un représentant au sein du Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35)

M. le Maire indique que suite à l'installation du Conseil Municipal le samedi 23 mai 2020, le Conseil Municipal doit désigner l'élu qui représentera la commune au sein du Syndicat Départemental d'Énergie 35.

Il procède à la lecture de la fiche récapitulative transmise par le SDE35 qui précise les missions du syndicat d'énergie d'Ille-et-Vilaine, le rôle du délégué au SDE35 et les modalités d'élections avec notamment le nombre de délégués par pays.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** M. Christophe LEPRIZE, Délégué au sein du Syndicat Départemental de l'Énergie 35 (SDE35) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Présentation du SEM Energ'IV aux nouveaux élus et du projet de Charte éolienne au Conseil Municipal

M. le Maire rappelle qu'une présentation du SEM Energ'IV a déjà eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2019. Depuis le Conseil Municipal a été renouvelé et il souhaitait qu'une présentation soit faite aux nouveaux élus. Il présente et laisse la parole à M. Antoine THERAIN, représentant du SEM Energ'IV.

M. Antoine THERAIN présente le SEM Energ'IV ainsi que le projet de Charte éolienne de la commune.

Il s'en suit un débat avec propositions :

- Présentation du projet de Charte aux propriétaires et exploitants ;
- Présentation du projet de Charte aux habitants de la commune.

Ses propositions sont accueillies favorablement par le Conseil Municipal mais la mise en place (date, forme...) de ces présentations restent à définir au regard du contexte actuel lié au COVID-19.

Informations diverses transmises par M. le Maire

- **Convocation du Conseil Municipal**

M. le Maire indique que désormais, l'envoi des convocations aux membres du Conseil Municipal par voie dématérialisée est la règle, sauf si les élus font la demande d'un envoi par écrit à leur domicile ou à une autre adresse (article L.2121-10 du CGCT). Il fait circuler un tableau permettant aux conseillers qui le souhaitent de demander un envoi des convocations à leur domicile ou à une autre adresse.

- **Présentation devis Busage**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux entreprises sont venues afin de réaliser des devis notamment pour les travaux à effectuer sur le plan d'eau du Vivier. Le service voirie de la CCBR est aussi venu

pour le busage et l'empierrement d'une partie du chemin des Rosais. Le devis du service voirie est arrivé en mairie, nous attendons les devis des entreprises.

- **Date du prochain Conseil Municipal**

Le mardi 30 juin 2020 à 19h30

La séance est levée à 23h15